

INSTITUT POUR LA JUSTICE

Association

140 Bis rue De Rennes, PARIS 75006, FR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

INSTITUT POUR LA JUSTICE

Association

140 Bis rue De Rennes, PARIS 75006, FR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association INSTITUT POUR LA JUSTICE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSTITUT POUR LA JUSTICE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Société par actions simplifiée au capital de 23 428 650 €
434 209 797 RCS Nanterre
TVA : FR 10 434 209 797

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A blue ink signature, appearing to be 'Nicolas DE COSTER', written in a cursive style.

Nicolas DE COSTER

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	31 080	31 080		7 120	7 120	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	28 152	23 560	4 592	3 227	1 365	42.30
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	45 879		45 879	34 629	11 250	32.49	
Total II	105 110	54 640	50 470	44 975	5 495	12.22	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	5 998	5 998				
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	163		163		163	
	Autres créances	25 656		25 656	39 301	13 645	34.72
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	1 120 745		1 120 745	1 119 186	1 559	0.14	
Disponibilités	647 439		647 439	591 492	55 947	9.46	
Charges constatées d'avance (3)	17 796		17 796	4 368	13 428	307.42	
Total III	1 817 798	5 998	1 811 800	1 754 347	57 453	3.27	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 922 909	60 638	1 862 271	1 799 323	62 948	3.50	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	2 058 403		2 058 403			
	Report à nouveau	384 090		272 351	111 738	41.03	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	73 405		111 738	185 144	165.69	
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	1 747 718		1 674 313	73 405	4.38		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	220			220		
	Emprunts et dettes financières diverses						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 788		32 517	4 271	13.13		
Dettes fiscales et sociales	77 475		91 845	14 370	15.65		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	70		648	578	89.23		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	114 553		125 010	10 457	8.37	
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 862 271		1 799 323	62 948	3.50	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

114 553

125 010

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 060		1 060	940		120	12.77
Chiffre d'affaires NET	1 060		1 060	940		120	12.77
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			458	702		245	34.83
Autres produits			792 501	720 697		71 804	9.96
Total des Produits d'exploitation (I)			794 018	722 339		71 679	9.92
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)			371	629		259	41.10
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			376 408	496 013		119 605	24.11
Impôts, taxes et versements assimilés			8 748	8 610		137	1.59
Salaires et traitements			227 733	227 791		58	0.03
Charges sociales			88 673	94 185		5 512	5.85
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 856	11 988		3 132	26.13
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2	13		11	84.48
Total des Charges d'exploitation (II)			710 790	839 230		128 439	15.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			83 228	116 891		200 119	171.20
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 559		3 718		2 159	58.08
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			4 460		4 460	100.00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 559		8 178		6 619	80.94
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change		92			92	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		92			92	
2. Résultat financier (V-VI)	1 467		8 178		6 711	82.06
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	84 695		108 713		193 408	177.91
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 686		1 200		1 486	123.83
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	2 686		1 200		1 486	123.83
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 976		4 225		9 750	230.75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	13 976		4 225		9 750	230.75
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	11 290		3 025		8 264	273.16
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	798 263		731 717		66 546	9.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	724 858		843 455		118 597	14.06
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	73 405		111 738		185 144	165.69

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds associatifs	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Disponibilités en devises	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 862 271 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 794 016 Euros et dégageant un excédent de 73 405 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a vu son activité augmenté au cours de l'exercice.

Elle a continué son développement via le web, notamment par le développement de la collecte des dons par voies postales, par internet et par prélèvements automatiques

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Projet Associatif

L'Association a été créée dans le but de défendre le droit à tous de bénéficier d'un système judiciaire juste et équitable.

Elle oeuvre par le biais de mailing, de pétitions et de référemdums.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 080		
Installations générales agencements aménagements divers	586		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 465		3 101
TOTAL	25 051		3 101
Prêts, autres immobilisations financières	34 629		11 250
TOTAL	34 629		11 250
TOTAL GENERAL	90 759		14 351

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			31 080	31 080
Installations générales agencements aménagements divers			586	586
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27 566	27 566
TOTAL			28 152	28 152
Prêts, autres immobilisations financières			45 879	45 879
TOTAL			45 879	45 879
TOTAL GENERAL			105 110	105 110

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	23 960	7 120		31 080
Installations générales agencements aménagements divers	586			586
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 238	1 736		22 974
TOTAL	21 824	1 736		23 560
TOTAL GENERAL	45 784	8 856		54 640

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	7 120				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 736				
TOTAL	1 736				
TOTAL GENERAL	8 856				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Réserves de trésorerie	340 000				340 000
Autres réserves	1 718 403				1 718 403
Report à nouveau	272 351	111 738		0	384 090
RESULTAT DE L'EXERCICE	111 738	111 738		73 406	73 405
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	1 674 313			73 405	1 747 718

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	6 369		371		5 998
TOTAL	6 369		371		5 998
TOTAL GENERAL	6 369		371		5 998
Dont dotations et reprises d'exploitation			371		

L'association détient des placements financiers à long terme pour 31 160 euros. A la clôture de l'exercice, la valeur liquidative de ces placements ayant augmentée, aucune provision n'a été constatée.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	45 879	0	45 879
Autres créances clients	163	163	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	21 707	21 707	
Débiteurs divers	3 949	3 949	
Charges constatées d'avance	17 796	17 796	
TOTAL	89 495	43 616	45 879

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	220	220		
Fournisseurs et comptes rattachés	36 788	36 788		
Personnel et comptes rattachés	17 694	17 694		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 789	52 789		
Autres impôts taxes et assimilés	6 991	6 991		
Autres dettes	70	70		
TOTAL	114 553	114 553		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL IRAISER	21 360	33.33
SITE INTERNET	9 720	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels et site internet	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 838
Dettes fiscales et sociales	29 657
Total	44 495

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 796
Total	17 796

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Dons reçus selon l'objet associatif	791 985
Droits d'auteur	2
Vente de livres	1 060
Total	793 047

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	2
Total	7

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 459,68 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6 459.68 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.